

REGLEMENT TRAIL DES ECOLIERS DE CHAMPDIEU



L'association du Sou des écoles organise le samedi 5 mars 2022 au départ de Champdieu une course nature de 11km et un trail de 21 km. Tout en conservant ses principes de course : alternance de monotraces en sous-bois, petites vallées encaissées, traversées de rivières et de traces ouvertes spécialement pour l'occasion, l'organisation vous propose **2 nouveaux parcours nocturnes** ... dans le plus pur esprit trail.

Parcours : Cette course comprendra 2 distances : 21 km (départ 19h) et 11 km (départ 19h30). Les dénivelés positifs seront respectivement de 1000 et 400m.

Le départ et l'arrivée se feront au prieuré de Champdieu.

Le parcours sera balisé par de la rubalise réfléchissante et un fléchage au sol réfléchissant.

Inscriptions :

L'inscription peut se faire de 3 manières :

- **Par logicourse** : depuis le site internet : page « inscription. » ou sur www.logicourse.fr jusqu'au jeudi 3 mars minuit
- **Par courrier** jusqu'au vendredi 25 février à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi):

Sou des écoles

Mairie de Champdieu

82 rue de la mairie

42600 Champdieu

Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli, une photocopie de la licence ou un certificat médical daté de moins d'un an au 5 mars 2022 et le règlement correspondant.

- **Sur place** : Inscriptions sur place, en fonction des places disponibles, avec une majoration de 4€, le vendredi 4 mars de 16h00 à 18h30 et le samedi 5 mars à partir de 14h et jusqu'à 1 heure avant le démarrage de la course

Les 11 km sont ouverts aux athlètes à partir de cadet(tes) (2004 et avant).

Les 21 km sont ouverts aux athlètes à partir de Espoirs (2001 et avant).

Tarifs	11 km	21 km
Inscription préalable (internet / papier)	12€	17€

Chèques à libeller à l'ordre de : sou des écoles de Champdieu

Licence / Certificat médical :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, **sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**
- ou d'un certificat médical **d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition** ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de **moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, il n'est plus possible d'accepter les licences du Triathlon, de la Course d'Orientation ou du Pentathlon Moderne.

Horaires et accueils:

Retraits des dossards au prieuré de Champdieu

le vendredi 4 mars de 16h00 à 18h30

le samedi 5 mars à partir de 14h et jusqu'à 30 min avant le démarrage de la course

Matériel obligatoire

1 lampe frontale et une réserve d'eau

Ravitaillements :

Un ravitaillement liquide et solide sera proposé sur chaque distance.

Classements, résultats et récompenses:

Pour les 2 courses, seuls les 3 premiers au scratch homme et femme.

Les classements seront disponibles sur le site logicourse.

Sécurité:

Les secours seront assurés par un service de secours et un médecin qui sera positionné à l'arrivée.

Des signaleurs bénévoles seront présents tout au long de la course et seront en contact avec l'organisation.

Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle/accidents. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Modification et annulation

L'organisation se réserve le droit, en cas d'événement climatique ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Engagement contractuel

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

L'inscription implique aussi l'acceptation du droit à l'image de photos prises lors de cette manifestation.

Point Sanitaire

Si le 5 mars 2022 le passe sanitaire est en vigueur, il sera obligatoire.

Les gestes barrières seront appliqués.

Le point sanitaire est susceptible d'évoluer en fonction des mesures gouvernementales. Les mises à jour seront communiquées par email aux participants et visibles via notre page Facebook et notre site internet.